

A2PAS.IO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

En formation, au capital de 1000 euros

Siège social: 32 rue de Paris, 92100, Boulogne-Billancourt

RCS en cours

Procès-Verbal de décisions unilatérales de l'actionnaire unique en SASU

Le 09/10/2024, est présent au siège de la société, le soussigné: Mr Augustin LASSERON, né le 30/07/1994 à 41100 Vendome (France), de nationalité Française, demeurant au 105 Rue Mademoiselle, 75015 Paris, Département de Paris, France a décidé la nomination du dirigeant comme suit:

RÉSOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de Président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

Mr Augustin LASSERON, né le 30/07/1994 à 41100 Vendome (France), de nationalité Française, demeurant au 105 Rue Mademoiselle, 75015 Paris, Département de Paris, France

celui-ci présent, déclare accepter lesdites fonctions.

RÉSOLUTION N°2

La rémunération de la présidence sera fixée ultérieurement.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en autant d'exemplaires originaux qu'il est nécessaire pour le dépôt d'un original au siège social et l'exécution des diverses formalités de publicité légale, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Je soussigné Mr Augustin LASSERON, né le 30/07/1994 à 41100 Vendome (France), de nationalité Française, demeurant au 105 Rue Mademoiselle, 75015 Paris, Département de Paris, France, certifie ce Procès-Verbal d'Assemblée Générale conforme à l'original.

Fait à: Boulogne-billancourt

Le: 09/10/2024

Signatures de l'associé unique:

Augustin Lasseron

